



POINT DE VUE DE LA FMEP SUR LA SITUATION FINANCIERE ET BUDGETAIRE DU CANTON DU VALAIS POUR 2026

Extrait du document adressé au Conseil d'Etat

Soucieux de garantir des conditions de travail pérennes pour nos membres et d'assurer la qualité des services fournis à l'ensemble de la population valaisanne, la FMEP est attentive à l'élaboration et aux résultats budgétaires de l'Etat du Valais et a soumis le 2 mai dernier, au Conseil d'Etat, son point de vue ou ses premières constatations résumés ci-dessous.

Cette réflexion intervient dans un contexte particulier où les tensions entre les différentes parties prenantes au sujet du budget cantonal sont palpables tenant compte des moyens limités ressortant des derniers débats sur le budget 2025 alors que finalement le compte 2024 présente un résultat positif (cash-flow) de 228.1 millions de francs. ***Cette réflexion se veut être un regard extérieur utile pour les acteurs concernés.***

Plusieurs éléments ont été mis en lumière qui nécessitent, à notre avis, une attention toute particulière :

1. **Evolution des ressources en personnel** : tandis que les effectifs d'enseignants augmentent automatiquement pour répondre au nombre croissant d'élèves/étudiants et à leur besoin, évolution que nous saluons, le personnel administratif fait face à une charge de travail accrue sans augmentation proportionnelle des EPT. Cette situation n'est de loin pas optimale : alors que la population valaisanne a augmenté de plus de 100'000 personnes en 20 ans, accroissant les demandes de prestations de la population, le nombre d'EPT, lui, n'évolue pas proportionnellement. Cette situation entraîne une surcharge de travail pour les employés, compromettant la qualité des services publics et mettant en péril la santé psychique et physique du personnel dans certains secteurs. C'est en substance ce qui ressort du sondage de satisfaction réalisé en 2024 auprès des collaboratrices et collaborateurs de l'administration ainsi que de l'enseignement (cf. point 3).
2. **Automatisation des EPT** : en regard de l'évolution des ressources en personnel et d'un besoin accru permettant de répondre aux attentes de la population valaisanne, la FMEP suggère de proposer au Parlement, via la COFI, une règle d'automatisation des EPT et de leur répartition au sein des départements comme cela a pu être fait pour les postes autofinancés, en prenant en compte l'augmentation annuelle de la population déterminant un certain nombre d'EPT.
3. **Etat de santé du personnel de l'Etat du Valais** : l'Etat du Valais a mis sur pied en 2024, en partenariat avec la FMEP, un sondage de satisfaction auprès du personnel de l'administration cantonale ainsi qu'auprès du personnel enseignant. 69% du personnel administratif et 60% du personnel enseignant y ont répondu. Les quatre éléments mesurés ont été les suivants : **1. les conditions de travail – 2. la satisfaction au travail – 3. la charge de travail – 4. la fidélité et l'identification**. 82% à 85% des personnes interrogées sont satisfaites de leur situation professionnelle. Cependant, il en ressort que 78% du personnel administratif et 85% des enseignants signalent que la charge de travail est élevée, à très élevée, alors que 42% à 45% de l'ensemble du personnel de l'Etat du Valais interrogé estime être fort, à très fortement, stressé. Ces chiffres sont en augmentation par rapport à l'enquête menée en 2019. La FMEP recommande de trouver des solutions adéquates pour le bien-être du personnel de l'Etat du Valais.

4. **Préservation des acquis sociaux et du renchérissement** : lors de la session du Grand Conseil de février dernier, plusieurs motions urgentes ont été adoptées. Elles traitent de la demande de consacrer la part du bénéfice de la BNS au renflouement des divers fonds et au remboursement de la dette, comme l'adaptation des bases légales existantes, afin que l'allocation des revenus exceptionnels soit soumise au Grand Conseil pour décision et priorisation, ou encore la demande de modifier la loi fixant le traitement des employés de l'Etat du Valais (LTrait) datant du 12 novembre 1982, afin que toute décision d'adaptation du renchérissement sur les salaires soit soumise au vote du Parlement. La FMEP compte sur votre diligence pour trouver la meilleure approche à donner afin de préserver au mieux les acquis sociaux pour le bien de votre personnel. Supprimer cette mesure serait un très mauvais signe de la part du Canton. La FMEP espère pouvoir être partie prenante dès les prochaines réflexions.
5. **Recours aux mandats externes (Rubrique 30)** : on constate une tendance croissante d'externalisation des missions que le personnel interne pourrait réaliser. Si une telle pratique est certainement justifiée à court terme, elle pourrait s'avérer préjudiciable à moyen et long terme en induisant une perte de savoir-faire et en limitant le développement des compétences internes. En outre, prolonger ces mandats sur plusieurs années pourrait engendrer des coûts plus élevés.
6. **Prudences dans les réductions fiscales** : le parlement a décidé une baisse fiscale lors de la session de septembre 2024 avec une mise en application échelonnée dès 2025. Toutefois, la FMEP encourage le Conseil d'Etat à faire preuve de prudence en matière de réductions fiscales. Maintenir une fiscalité équilibrée nous semble cruciale pour assurer la pérennité et la qualité des services publics et éviter des ajustements budgétaires pour la fonction étatique et paraétatique à l'avenir.
7. **Séparation des pouvoirs entre exécutif et législatif** : comme le parlement légifère et le gouvernement exécute, il est primordial que la séparation des pouvoirs soit privilégiée afin d'éviter, lors de chaque session parlementaire, que le législatif s'arroge des prérogatives de la compétence seule de l'exécutif. En procédant ainsi, le parlement sature les rouages de l'Etat souvent à des fins essentiellement politiques, qui coûtent aux contribuables par leur traitement obligatoire et qui ne facilite pas la gestion courante.

La FMEP s'engage à soutenir un budget 2026 de l'Etat du Valais équilibré et durable, qui préserve les conditions du personnel de l'Etat. C'est pour cette raison qu'elle se permet d'intervenir, par sa contribution, dans le processus budgétaire, afin que ses propositions et réflexions puissent être prises en compte dans la préparation du budget 2026.

La FMEP est convaincue qu'un dialogue ouvert et constructif est primordial pour traverser cette période délicate et garantir le bien-être tant des employées et employés que des citoyennes et citoyens valaisans.

Fédération des Magistrats, des Enseignants et du Personnel de l'Etat du Valais